



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

Service de la recherche et de la documentation

**ENQUÊTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE :
FORMATION STATUTAIRE DES
DIRECTEURS 2024-2025
(32^{ème} PROMOTION)**

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION

Rapport d'étude - Février 2025



SOMMAIRE

I. NOTE PRÉLIMINAIRE.....	2
II. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE	3
III. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA FSD 32	5
1. Profils, origine sociale et lieu de résidence	5
2. Diplômation et expériences professionnelles antérieures à l'entrée en formation	8
IV. REPRÉSENTATIONS, MODES D'ENGAGEMENT ET PERSPECTIVES/PROJECTIONS PROFESSIONNELLES À L'ENTRÉE EN FORMATION	12
1. Origine de l'engagement, registres motivationnels et attentes à l'égard de la formation	12
2. Modalités de passage du concours de directeur des services à la PJJ	14
3. Perspectives en sortie de formation et projections professionnelles.	16
V. SYNTHÈSE.....	18

I. NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette restitution rassemble des éléments sociodémographiques issus d'un questionnaire soumis aux stagiaires de la formation statutaire des directeurs (FSD) de la 32^{ème} promotion, le mardi 12 mars 2024. Les données récoltées et traitées s'inscrivent dans le périmètre des études portées par l'Observatoire de la formation à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et visent un objectif de caractérisation de la population de professionnels stagiaires engagés dans la FSD. Le présent document correspond à un rapport détaillant les propriétés sociales des enquêtés ainsi que leurs représentations à l'entrée en formation.

Pensé de sorte à être reproductible (auprès d'autres corps en formation à l'ENPJJ) et reconductible (chaque année), ce type d'étude permet de 1) renseigner les profils et les attentes des agents en formation ; 2) produire des données fiables sur lesquelles les dispositifs de formation pourront s'appuyer ; 3) développer de nouveaux objets d'études et de recherche en lien avec l'objet « formation » ; 4) constituer progressivement une mémoire statistique des publics en formation à l'ENPJJ. Cet exercice de mesure n'est donc pas une fin en soi mais s'inscrit dans une dimension programmatique plus large. À ce titre, les données ici présentées s'ajoutent aux enquêtes sociodémographiques déjà menées auprès de deux promotions de stagiaires éducateurs (FSE 2023-2024 & 2024-2025¹) en même temps qu'elles complètent le profilage des professionnels formés à l'école depuis les années 2000 établi à partir du dépouillement des archives disponibles à l'ENPJJ².

Cette enquête sociodémographique est la première à concerner les directeurs stagiaires entrant en formation. Le questionnaire utilisé correspond à une version test. Par conséquent, ce rapport doit être lu et interprété en tenant compte d'un contexte de passation cherchant moins la production d'analyses arrêtées que l'affinage des indicateurs du questionnaire en vue de prochaines enquêtes spécifiquement dédiées aux directeurs stagiaires³. Ajoutons que l'étude interroge les répondants sur une temporalité précise : celle de l'entrée en formation statutaire. Si cela n'a pas d'incidence sur les données renseignant les profils et les parcours antérieurs des enquêtés, il pourrait en être autrement s'agissant des éléments relatifs aux motivations, aux représentations du métier, de la formation et aux projections de carrière ; informations pouvant varier durant le temps de formation. Enfin, compte tenu de la petite taille de la population interrogée (la promotion étudiée compte 19 directeurs stagiaires), l'exercice de caractérisation présente exclusivement des effectifs ordonnés sous forme de « tris à plat ». Dit autrement, le lecteur ne trouvera dans ce rapport ni pourcentage, ni croisement de variables, mais simplement une description sociodémographique exploratoire correspondant à une étude de cas *stricto sensu*.

Thibault DELFAVERO & Marie FROUIN
Unité recherche et études (SRD)

¹ Rapport disponible sur le site de l'ENPJJ : <https://www.enpjj.justice.fr/odlf>

² Travaux en cours depuis décembre 2023.

³ Si chaque corps en formation nouvellement interrogé l'est d'abord de façon exploratoire, il est ensuite étudié par le recours à une version améliorée et spécifique du questionnaire construite sur la base des résultats de ces enquêtes préliminaires.

II. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Cette version test, ou « exploratoire », du questionnaire propose 101 questions réparties sur deux thématiques. La première interroge les stagiaires sur leurs caractéristiques individuelles et permet d'établir les profils sociodémographiques de la population. Les variables empruntent aux indicateurs classiques (âge, sexe, origine sociale, lieu de résidence, parcours professionnel antérieur à l'entrée en formation...) et sont, pour la plupart, indépendantes. La seconde partie s'attache à saisir les représentations des répondants sur le métier de directeur des services de la PJJ, leurs attentes s'agissant de la formation, leurs motivations et leurs perspectives professionnelles à court et moyen terme (après la titularisation). Si le volet « sociodémographique » du questionnaire est principalement constitué de questions dites fermées, la partie consacrée aux représentations comprend une majorité de questions dites « ouvertes » ou « texte »⁴.

La séquence de passation et de remplissage s'est déroulée en direct, dans une salle de cours de l'école, en présence des enquêteurs et lors du regroupement de rentrée programmé en mars 2024. La date, l'horaire et le lieu ont été décidés d'un commun accord avec le service de la formation et le temps de remplissage balisé dans les emplois du temps des stagiaires directeurs⁵. Cette organisation de l'enquête devra être reproduite à l'avenir afin de garantir l'équité des conditions de remplissage et de limiter la déperdition de l'attention des stagiaires et de l'information recueillie. Une présentation de l'Observatoire de la formation et des objectifs de l'enquête a précédé la passation. Quant au questionnaire, celui-ci a été construit et mis en forme sur le logiciel d'enquête en ligne SPHINX. Un lien sécurisé (présenté sous la forme d'une adresse internet et d'un QR code) constitue le canal de diffusion du questionnaire. 19 stagiaires de la FSD 32 étaient présents lors de la passation. Toutes et tous ont renseigné le questionnaire portant le total d'observations analysées après contrôle à 100%. Ajoutons que la plupart des répondants ont procédé au remplissage sur smartphone pour un temps de réponse moyen proche de 11 minutes (contre 20 minutes de temps estimé annoncé).

Le traitement des données a pour principal objectif de dresser une photographie générale de la population de stagiaires directeurs entrant en formation initiale. Au-delà de la temporalité de l'enquête impliquant de composer avec le caractère conjoncturel de certaines réponses, ce rappel de l'objectif doit attirer l'attention du lecteur sur quelques points de vigilance concernant la portée de cette étude. Puisqu'il s'agit d'un exercice de caractérisation, les mesures présentées ici n'ont aucune prétention explicative immédiate. De plus, on ne peut garantir la représentativité de ces données eu égard à l'ensemble des directeurs formés à l'école. C'est pourquoi les mesures ne pourront être rigoureusement discutées, confrontées, interprétées qu'à la lumière d'enquêtes complémentaires (quantitatives comme qualitatives). En l'état, les descriptions restituées dans ce rapport n'ont de sens qu'à l'échelle de la promotion étudiée et ne doivent pas faire l'objet de généralisation. La diversification et la comparaison des séries statistiques par la reconduction de ce type d'enquête chaque année, ainsi que le travail de profilage à partir du dépouillement des archives de l'école et la multiplication d'études connexes interrogeant différents corps formés à l'ENPJJ, donneront plus d'épaisseur aux tendances esquissées ici.

⁴ Ce choix méthodologique, résolument exploratoire, s'inscrit dans une volonté d'intégrer les points de vue des stagiaires pour ensuite, à partir des verbatims, construire des catégorisations plus sensibles aux représentations des répondants qu'il s'agira d'intégrer à la prochaine version du questionnaire FSD.

⁵ Nous remercions le service de la formation, et plus particulièrement le Pôle gouvernance, pour avoir apporté son concours à l'enquête.

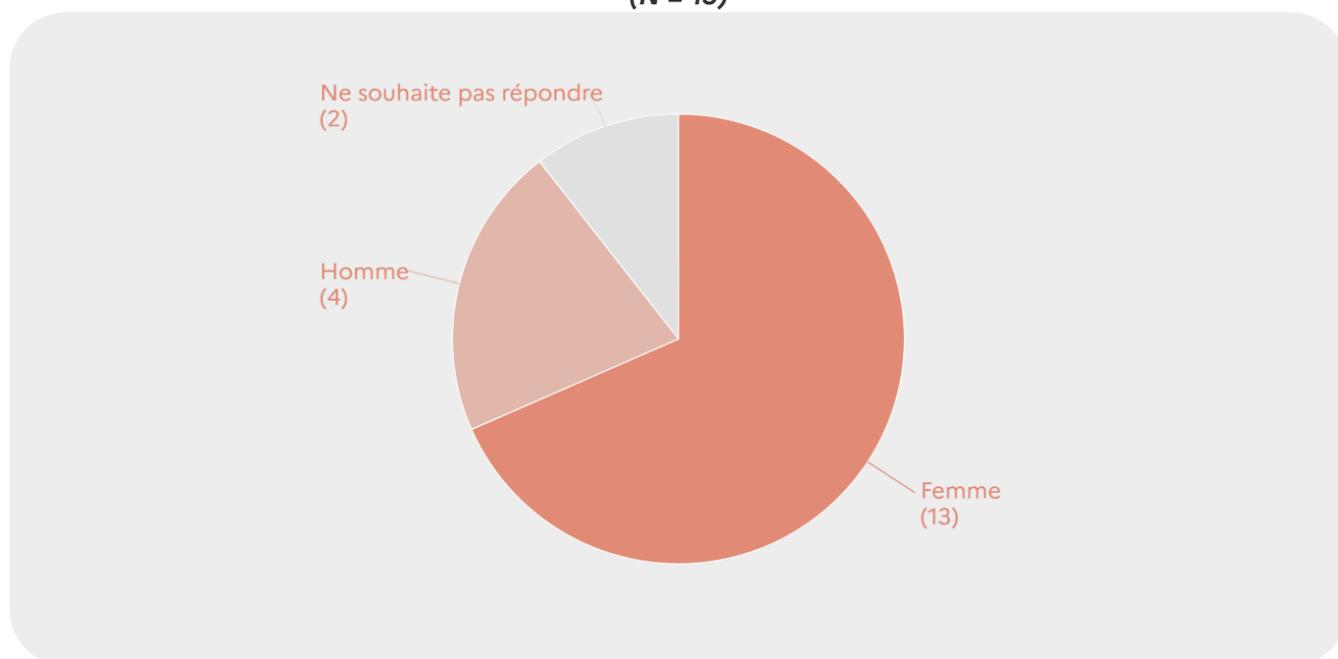
Le questionnaire a été pensé et produit par les chargés d'études de l'unité recherche et études (URE-SRD). Le caractère scientifique de la démarche d'enquête constitue les garanties de confidentialité et d'anonymat inhérentes aux principes éthiques de la recherche en sciences sociales. C'est ce qui a animé notre posture à chacune des étapes de ce travail ; depuis la phase de recueil des informations jusqu'à l'analyse et la restitution des résultats. Par voie de conséquence, les données brutes récoltées ne peuvent être ni divulguées ni consultées par d'autres personnes que les chargées d'études. Ces données sont par ailleurs stockées sur des espaces numériques dont l'accès est limité exclusivement aux pilotes de cette enquête. Les variables et modalités du volet « sociodémographique » et du volet « représentations » du questionnaire sont consignées dans un document-cadre non intégré à ce rapport.

III. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA FSD 32

1. Profils, origine sociale et lieu de résidence

Les femmes sont plus représentées parmi les directeurs stagiaires de la 32^{ème} promotion (13) avec une moyenne d'âge de 31,3 ans. Les hommes, trois fois moins nombreux (4), sont plus âgés (37 ans en moyenne). Dans l'ensemble, les trois quarts de la population ont entre 25 et 35 ans, la moyenne d'âge de la promotion étant établie à 32,4 ans (écart type de 8,1⁶). Le plus jeune stagiaire directeur déclare avoir 24 ans, le plus âgé 54 ans.

GRAPHIQUE 1. Répartition de la population de directeurs stagiaires de la 32^{ème} promotion selon le sexe (N = 19)



La situation matrimoniale de la population met en évidence la catégorie des célibataires⁷. Plus d'un stagiaire sur deux est concerné. L'autre moitié de la promotion déclare le concubinage, le Pacs⁸ ou l'engagement par le mariage. Dans l'ensemble, les partenaires (concubin.e.s, conjoint.e.s ou époux.ses) occupent des positions sociales assez homogènes. On trouve surtout des employés et des cadres dont certains ayant des postes dans la fonction publique, parfois dans le champ éducatif. Aucun n'exerce cependant à la PJJ. De plus, les données révèlent un faible taux de parentalité dans la promotion étudiée : un cinquième des stagiaires de la FSD 32 déclarent avoir au moins un enfant à charge. On note également une diversité des modes d'occupation de la résidence principale⁹ selon les situations matrimoniales et parentales. L'ensemble des directeurs stagiaires engagés conjugalement déclarent être en concubinage. Les répondants célibataires vivent seuls, les plus jeunes habitant chez leurs parents. Enfin, on remarque que les répondants sont majoritairement originaires de la moitié nord de la France (quasi 7 enquêtés sur 10). L'Île-de-France est la région d'origine la plus citée. Plus globalement, 14 départements français sur 101 sont représentés parmi les 19 directeurs en formation initiale.

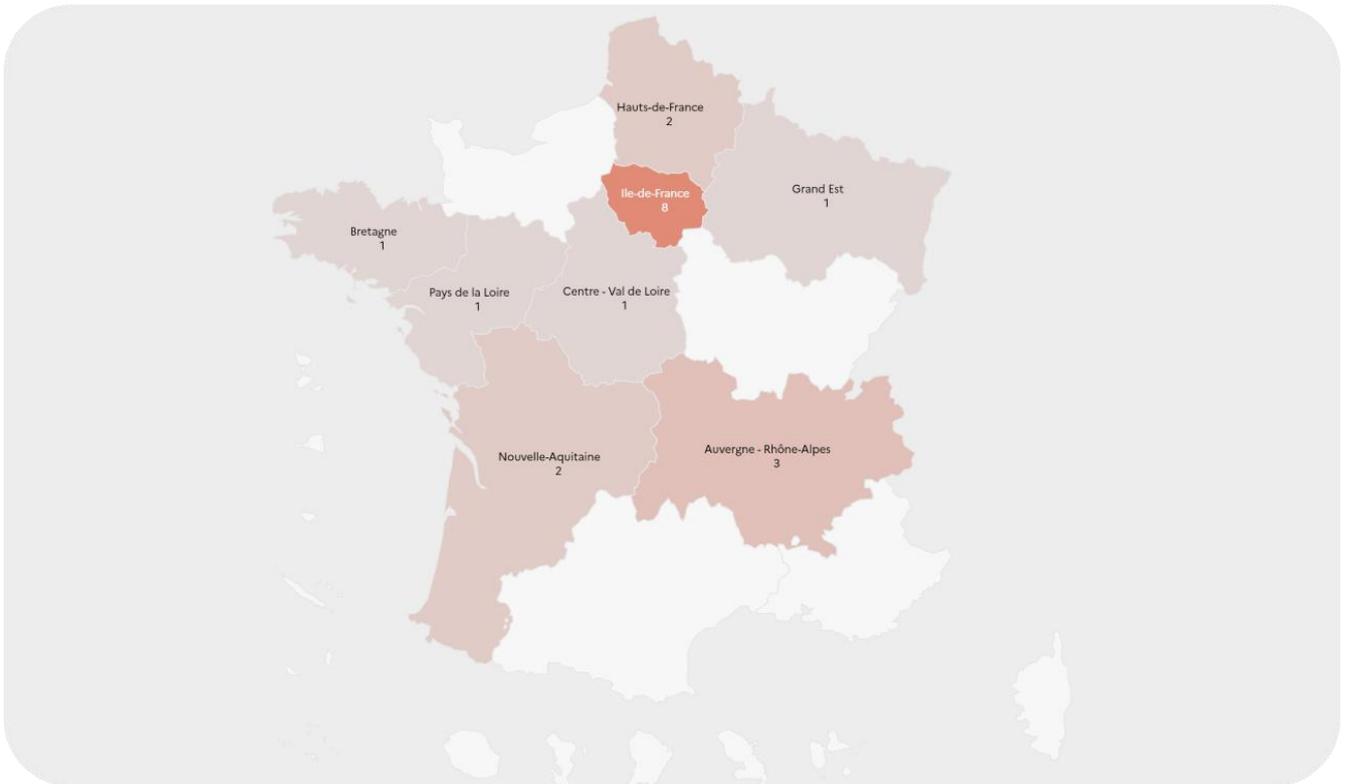
⁶ L'écart type correspond à la valeur de dispersion des données d'une variable par rapport à la moyenne.

⁷ Sous-ensemble désignant des individus qui se considèrent seuls sinon ne vivant pas avec leur partenaire.

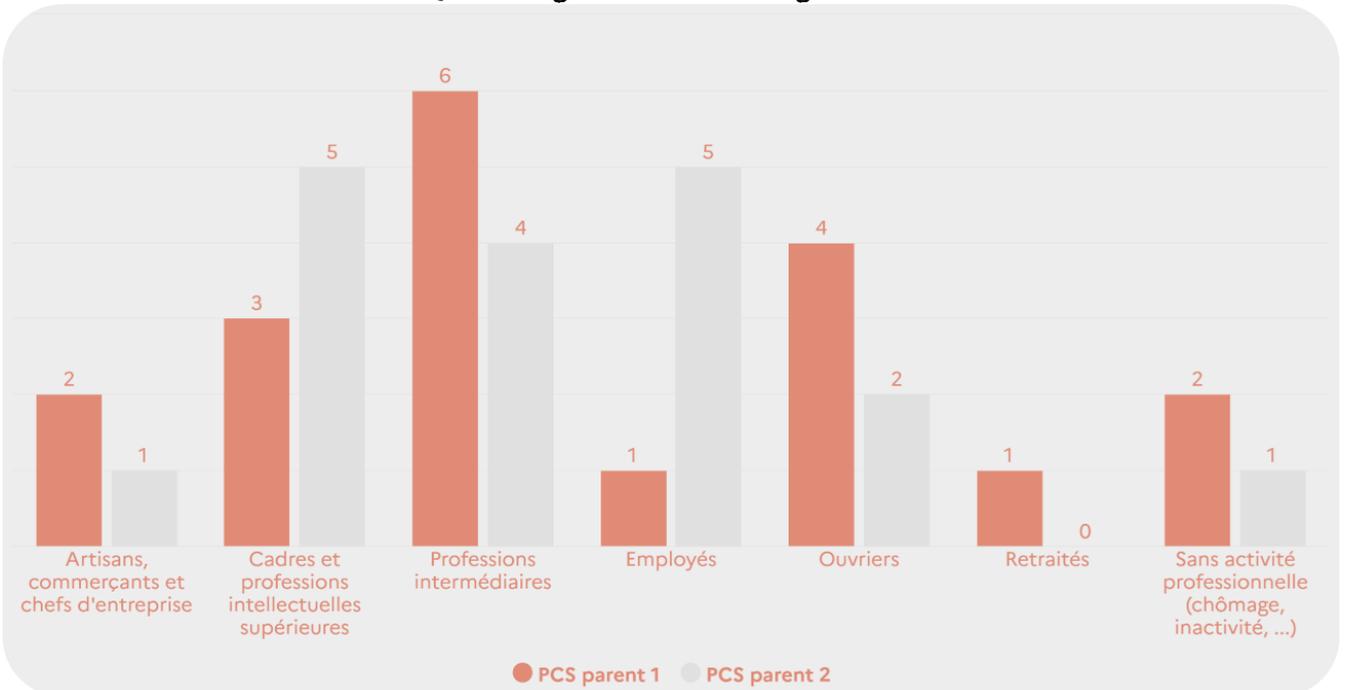
⁸ Pacte civil de solidarité.

⁹ Par « résidence principale », nous désignons le lieu où les répondants reçoivent leurs courriers, celui qui est indiqué sur leur fiche d'imposition et/ou qui caractérise l'adresse de la résidence se situant dans la région d'où ils sont originaires.

CARTE. Origine régionale des stagiaires directeurs



GRAPHIQUE 2. Origine sociale des stagiaires directeurs¹⁰



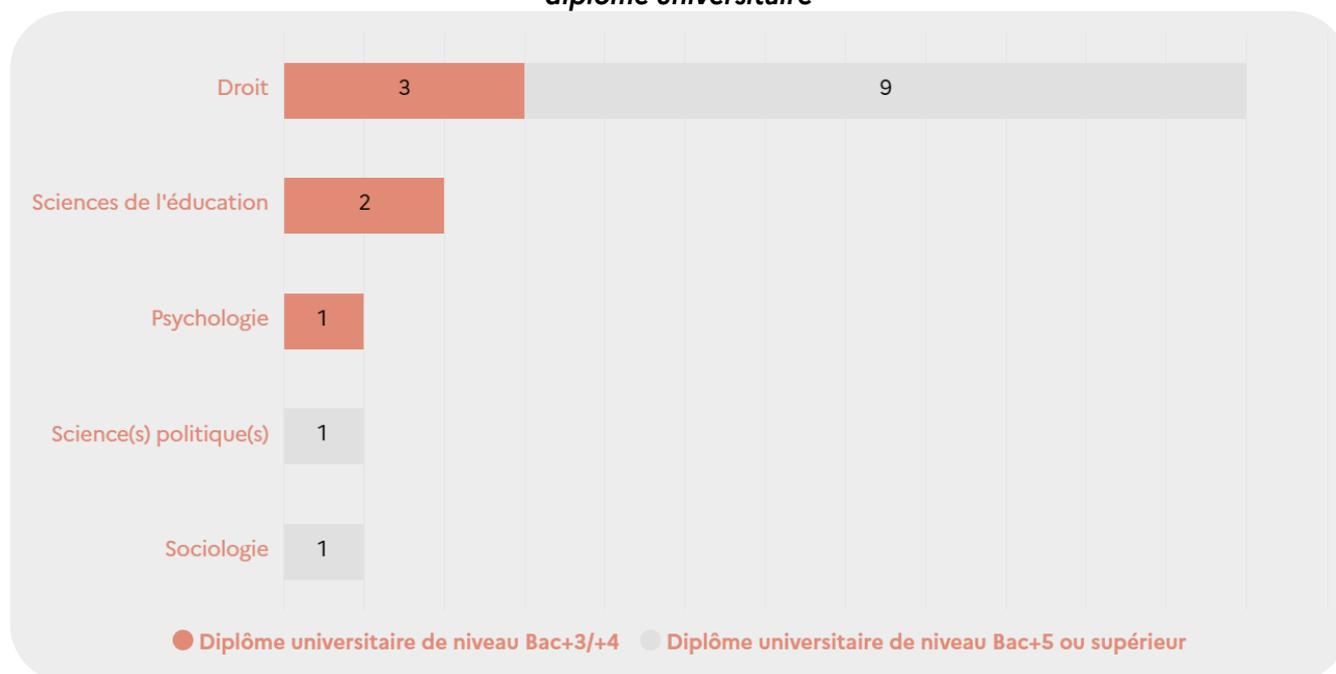
Les milieux sociaux d'origine des directeurs stagiaires sont variés. On remarque une nette représentation d'individus dont les parents exercent des métiers d'employés, des fonctions de cadres et, surtout, des professions intermédiaires. Les quelques répondants déclarant des parents en situation d'inactivité professionnelle précisent qu'il s'agit pour l'essentiel de père/mère au foyer. Dans l'ensemble,

¹⁰ Les PCS désignent les « professions et catégories socioprofessionnelles », groupes établis à partir de la nomenclature de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Un stagiaire directeur indique ne pas connaître la PCS de l'un de ses parents (non comptabilisé dans le graphique 2).

la nature des professions exercées par les parents regroupe une diversité d'activités inscrites dans le secteur privé (métiers de service essentiellement). Les professions dans le champ de la fonction publique sont plus rares et se rapportent généralement au domaine éducatif ou hospitalier. Aucun répondant ne déclare avoir un parent exerçant un métier en lien avec la PJJ.

2. Diplomation et expériences professionnelles antérieures à l'entrée en formation

GRAPHIQUE 3. Niveau de diplomation par champs disciplinaires des stagiaires directeurs détenant un diplôme universitaire



Le niveau moyen du plus haut diplôme obtenu par les stagiaires est de 3 à 5 ans après le baccalauréat (89%). Les titres de niveau bac+5 sont les plus représentés suivis par les diplomations de niveau bac+3/4. Un seul stagiaire détient une certification professionnelle de niveau bac+2 ou équivalent. Dans l'ensemble, c'est le titre obtenu dans un cadre universitaire qui est le plus déclaré parmi la population enquêtée : 6 répondants citent la licence comme diplôme le plus élevé ; 12 sont titulaires d'un master¹¹ (bac+5). De plus, on note une relative variation des champs disciplinaires investis dans le cadre des études universitaires antérieures à l'entrée en formation : le droit étant très largement représenté. On remarque par ailleurs que la plupart des stagiaires masterisés déclarent le passage du concours consécutivement (ou en parallèle) à l'obtention de leur diplôme. En revanche, chez les détenteurs d'une licence universitaire, on retrouve moins d'individus sortant d'études que de stagiaires témoignant d'activités salariées de plus ou moins longue durée comme principale occupation au moment de passer le concours. Quant aux mentions/spécialisations des titres scolaires obtenus, celles-ci font majoritairement écho au domaine de la protection judiciaire de la jeunesse. Deux répondants diplômés en droit déclarent une mention/spécialisation en lien avec le champ du management.

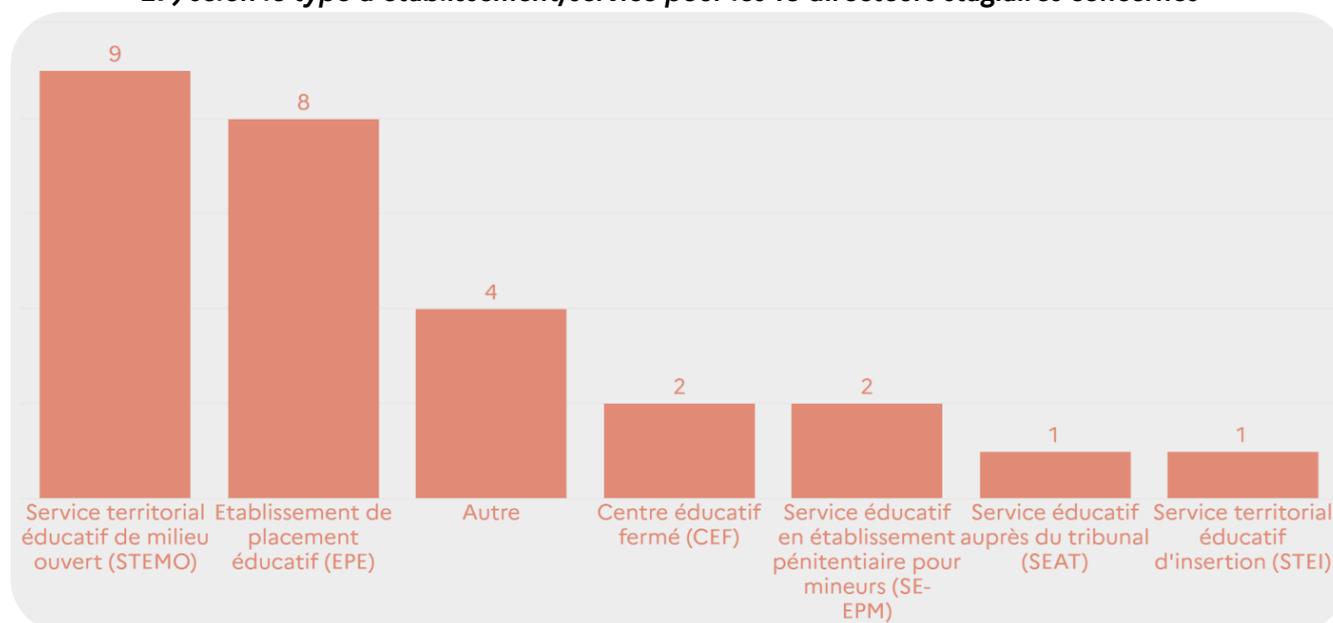
¹¹ Un stagiaire titulaire d'un master n'a pas renseigné le champ disciplinaire de ses études universitaires. Il n'apparaît pas dans le graphique 3.

TABLEAU 1. Nombre de directeurs stagiaires ayant eu une/plusieurs/aucune expérience(s) antérieure(s) à la PJJ et/ou dans le travail social (hors PJJ)¹²

EXPÉRIENCE PJJ	EXPÉRIENCE TRAVAIL SOCIAL [HORS PJJ]			TOTAL
	OUI, UNE SEULE	OUI, PLUSIEURS	NON, JAMAIS	
Oui, une seule	1	3	2	6
Oui, plusieurs	2	1	4	7
Non, jamais	0	1	5	6
TOTAL	3	5	11	19

La plupart des répondants déclarent des expériences professionnelles antérieures plus ou moins longues, allant d'emplois saisonniers (pour les sortants d'études surtout) aux salariats classiques, dans différents domaines souvent intégrés au champ éducatif. Parmi ces expériences, on remarque que 6 stagiaires sur 19 n'ont jamais eu de contact antérieur à la formation statutaire avec le monde professionnel de la PJJ. Parmi ceux-là, un seul répondant fait état de plusieurs expériences passées dans le travail social hors PJJ. 5 directeurs stagiaires (soit environ un quart de la 32^{ème} promotion) déclarent n'avoir aucune expérience ni dans le champ de la PJJ ni dans le domaine du travail social. Enfin, celles et ceux qui indiquent une expérience dans un service/établissement de la PJJ constituent plus d'un tiers de la promotion (13). Ils sont par ailleurs 7 répondants à témoigner d'activités antérieures dans les deux domaines (PJJ et travail social hors PJJ).

GRAPHIQUE 4. Nombre d'expériences professionnelles à la PJJ antérieures à l'entrée en formation (N = 27) selon le type d'établissement/service pour les 13 directeurs stagiaires concernés¹³



L'expérience antérieure dans un service et/ou un établissement de la PJJ déclarée par les stagiaires concernés (13) désigne généralement des emplois d'éducateur. On trouve aussi, dans une

¹² Indication de lecture (première ligne du tableau) : 1 stagiaire sur 19 déclare avoir eu une seule expérience en contexte PJJ et une seule expérience dans le champ du travail social (hors PJJ) ; 3 ont eu plusieurs expériences dans le travail social (hors PJJ) et une seule expérience professionnelle à la PJJ ; 2 stagiaires n'ont aucune expérience antérieure dans le travail social (hors PJJ) mais une seule en contexte PJJ.

¹³ Plusieurs réponses possibles.

moindre mesure, des antécédents en qualité de cadre, de responsable d'unité ou encore des postes contractuels occupés en direction territoriale¹⁴. Parmi les 27 expériences déclarées, 19 se sont déroulées dans un établissement/service en milieu ouvert et/ou en hébergement (notamment 9 en service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) et 8 en établissement de placement éducatif (EPE). Les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), les centres éducatifs fermés (CEF) et les services territoriaux éducatifs d'insertion (STEI) sont moins représentés. Dans la plupart des cas, ces expériences ont représenté l'activité principale précédant l'entrée en formation. La durée d'occupation cumulée des postes varie entre 1 an et plus de 10 ans ; 7 stagiaires sur les 13 concernés déclarent avoir été en activité pendant plus de 4 ans à la PJJ avant le passage du concours (principalement en qualité d'éducateur titulaire). De plus, les activités professionnelles mentionnées apparaissent continues dans le temps mais variées du point de vue des fonctions et des contextes d'exercice ; y compris pour les sortants d'études qui évoquent des stages d'observation/professionnalisation tantôt dans les services tantôt dans les instances de direction territoriales de la PJJ.

TABLEAU 2. Durée cumulée des expériences antérieures dans le champ du travail social [hors PJJ] selon les secteurs d'activités déclarées par les 8 stagiaires directeurs concernés

SECTEURS	DURÉE			TOTAL
	MOINS D'UN AN	ENTRE 1 AN ET MOINS DE 4 ANS	ENTRE 6 ANS ET MOINS DE 10 ANS	
L'aide à domicile	0	1	0	1
L'aide sociale	1	1	1	3
L'animation	3	2	1	6
L'éducation spécialisée	1	1	2	4
TOTAL	5	5	4	14

Les expériences professionnelles antérieures déclarées dans le champ du travail social hors PJJ (N = 14 expériences différentes rapportées par 8 stagiaires) sont plutôt diversifiées. Ce sont les secteurs de l'animation (socioculturelle, sportive, etc.), de l'éducation spécialisée et de l'aide sociale qui caractérisent la quasi-totalité des antécédents professionnels des répondants concernés. Les expériences de moins d'un an, quel que soit le secteur d'activité dans le champ du travail social hors PJJ, concernent principalement les sortant d'études. Celles-ci correspondent à des contrats à durée déterminée relativement courts et dispersés dans l'année, se cumulant parfois aux temps scolaires mais aussi en marge des études (emplois saisonniers), sur des fonctions de prises en charge des publics et plus rarement en lien avec des activités d'encadrement intermédiaire. Chez les directeurs stagiaires plus âgés, on trouve plutôt des emplois dans le travail social comme activité principale ; emplois ayant parfois servi de porte d'entrée vers le monde de la PJJ et combinant des expériences de terrains et fonctions administratives. Concernant le type de public encadré, nos observations montrent qu'il s'agit dans la plupart des cas de la jeunesse ; plus de la moitié des expériences déclarées dans le travail social concerne des activités dans des services accueillant des mineurs. Les contextes prenant en charge des adultes vulnérables (précarité, pauvreté, exclusion) arrivent en deuxième position, suivis par les établissements s'occupant de personnes en situation de handicap.

¹⁴ Éléments comptabilisés dans la modalité « autre » sur le graphique 4 et précisés ensuite par une question « texte » demandant d'indiquer la nature et le contexte de l'emploi précédemment exercé.

Des trajectoires cohérentes jusque dans les engagements associatifs

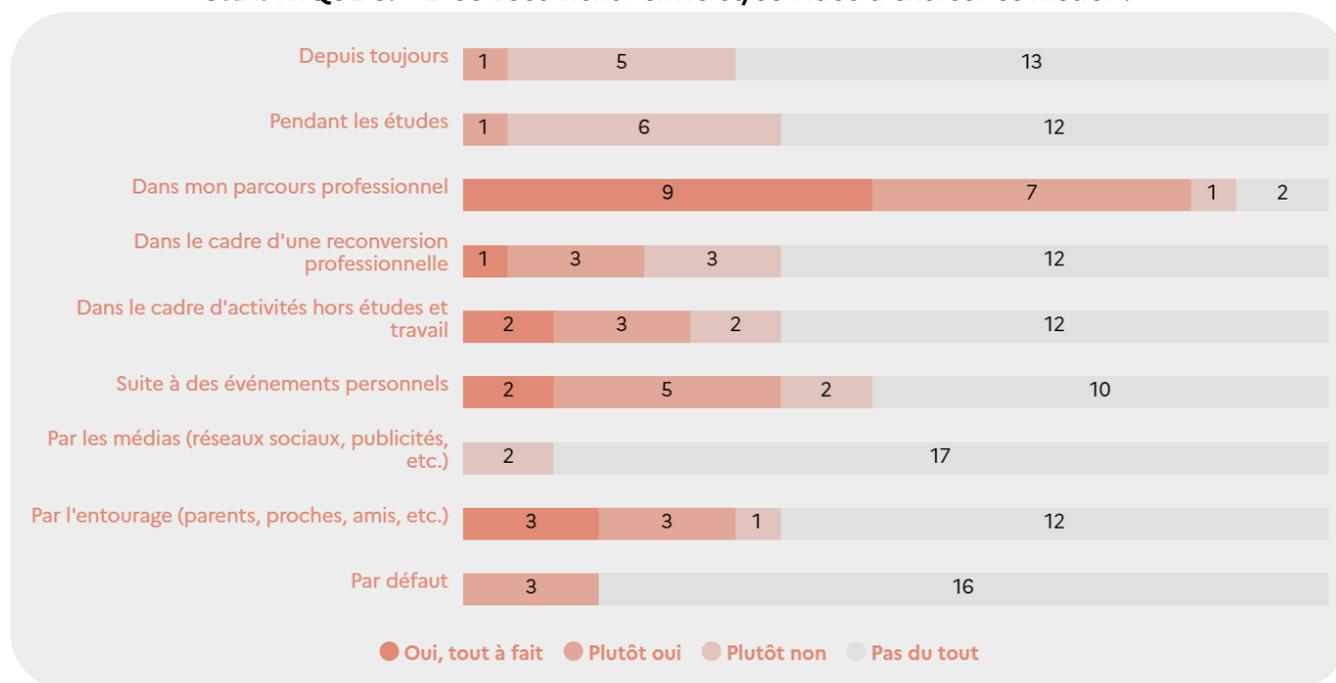
Sans toutefois considérer le caractère déterminé des parcours, il semblerait que le passage du concours de directeur des services à la PJJ soit cohérent eu égard aux trajectoires sociales des répondants. Si les quelques sortants d'études témoignent de diplomations *a priori* compatibles avec les attendus du métier, d'autres attestent d'un parcours professionnel marqué par des formes de mobilités ascendantes à la PJJ ; celles-ci étant parfois précédées par des mobilités « transversales » dans le cas des directeurs stagiaires provenant du champ du travail social hors PJJ, d'abord passés par la fonction d'éducateur de la PJJ. Ces éléments sont autant d'indices insinuant une continuité dans les trajectoires biographiques et peuvent apparaître comme des marqueurs identitaires forts ; seul un stagiaire en particulier témoigne d'une situation se caractérisant par une reconversion professionnelle. On retrouve aussi cette cohérence dans les participations associatives des stagiaires. Ils sont 12 sur 19 à déclarer avoir eu ou à avoir un engagement dans le monde associatif. Bien qu'ils soient peu nombreux à indiquer des activités socioculturelles, la plupart des répondants mentionnent surtout des engagements, parfois multiples, auprès d'associations philanthropiques à vocation citoyenne, éducative ou humanitaire. Dans l'ensemble, les rôles et les fonctions occupés sont ou ont été consacrés à l'encadrement ou le pilotage de projet et honorés dans un cadre bénévole ou sous la forme de services civiques.

IV. REPRÉSENTATIONS, MODES D'ENGAGEMENT ET PERSPECTIVES/PROJECTIONS PROFESSIONNELLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

1. Origine de l'engagement, registres motivationnels et attentes à l'égard de la formation

Dans le prolongement des descriptions précédentes, on note que le désir d'exercer le métier de directeur des services de la PJJ trouve essentiellement son origine dans le cheminement professionnel des stagiaires. 9 répondants sur 19 sont « *tout à fait d'accord* » sur le fait que l'expérience antérieure en est à l'origine, auxquels s'ajoutent 7 directeurs déclarant être « *plutôt d'accord* ». Les événements personnels passés, l'entourage, les activités hors temps d'études et/ou de travail ont eu un impact plus relatif sur l'envie d'exercer le métier. Par ailleurs, les stagiaires sont peu nombreux à déclarer un désir lointain façonné dès l'enfance par exemple. Le temps de la scolarité ne désigne pas non plus le lieu commun le plus cité où l'envie d'exercer le métier s'est développée ; les médias (télévision, réseaux sociaux, forums, etc.) le sont encore plus rarement. En revanche, les stagiaires interrogés s'accordent à dire que l'idée d'intégrer le corps des directeurs de service de la PJJ ne s'inscrit pas dans le registre du choix opportuniste ou « par défaut » : 16 répondants sur 19 déclarent être « *pas du tout d'accord* » avec le fait de n'avoir « *jamais vraiment eu l'envie/l'idée* » d'exercer le métier. En définitive, tout porte à croire que le choix de devenir directeur des services à la PJJ s'inscrit majoritairement dans des logiques individuelles ancrées dans les parcours professionnels. Ce qui tend à renforcer l'idée selon laquelle ce choix pourrait dériver, pour les deux tiers de la promotion (exception faite des « sortants d'études¹⁵ »), de stratégies d'avancement de carrière en termes d'évolution professionnelle [à la PJJ].

GRAPHIQUE 5. « D'où vous vient l'envie et/ou l'idée d'exercer ce métier ? »

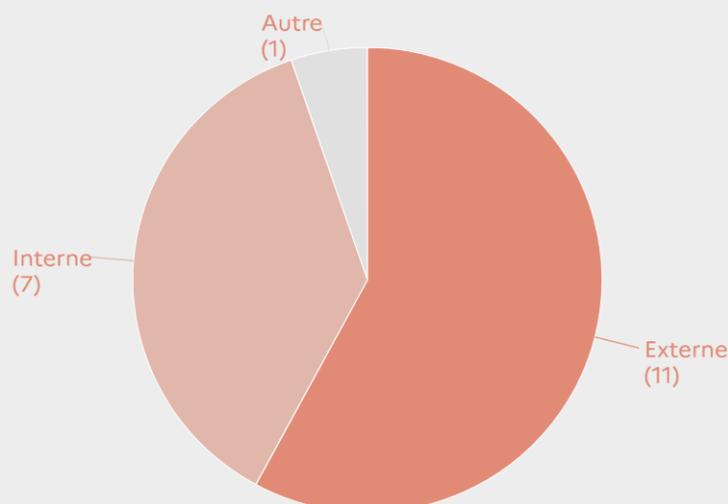


S'agissant des principales motivations à intégrer la formation de directeur des services de la PJJ, celles-ci s'inscrivent dans un registre discursif renvoyant à des considérations managériales. Faire équipe, piloter, coordonner, impulser, gérer, décider, collaborer, encadrer, manager sont autant de verbes qui semblent caractériser les raisons de leur engagement en même temps qu'ils font écho au champ de

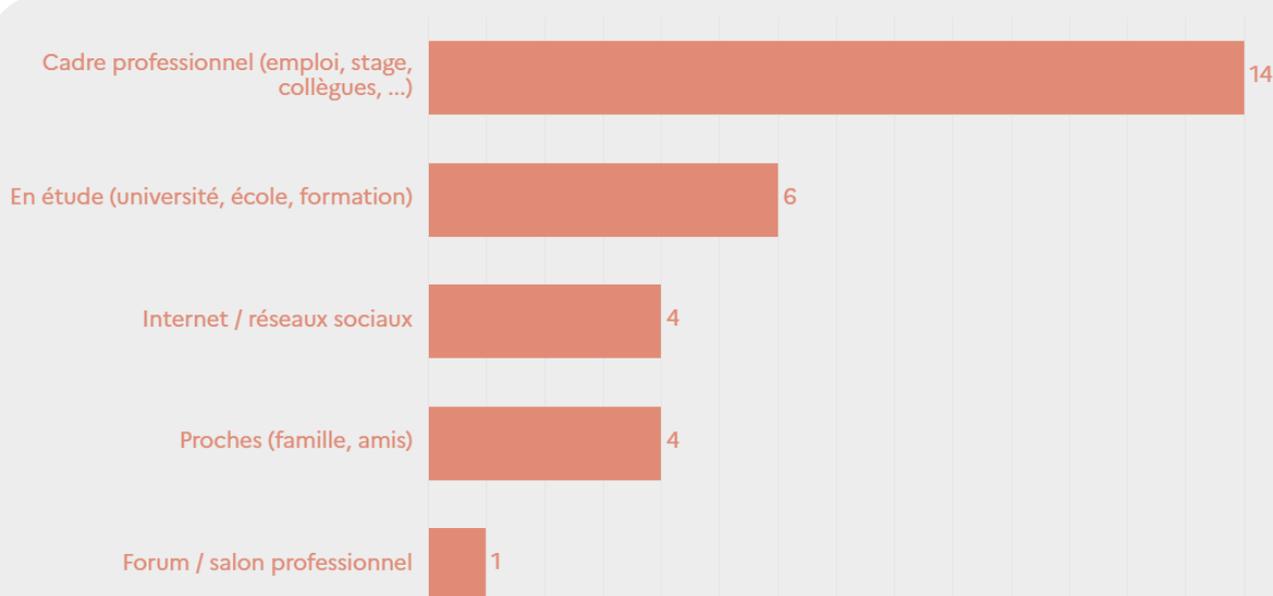
¹⁵ Nous désignons par « sortant d'études » ici les stagiaires ayant obtenu un titre scolaire moins d'un an avant l'entrée en formation statutaire.

2. Modalités de passage du concours de directeur des services à la PJJ

GRAPHIQUE 6. Type de concours passé par les stagiaires directeurs¹⁶



GRAPHIQUE 7. Principales voies de connaissance du concours de directeur des services de la PJJ¹⁷



C'est le concours externe qui est le plus représenté parmi les modes d'entrée en formation de directeurs des services (11) suivi par le concours interne (7). La quasi intégralité des répondants déclarent ne pas avoir suivi de formation préparatoire à l'examen. En revanche, un tiers des lauréats du concours externe indiquent s'être présentés à d'autres concours, principalement celui de l'école nationale de la magistrature¹⁸ (ENM). Pour ceux-là, il apparaît que le concours de directeur des services de la PJJ désigne le deuxième ou le troisième choix alors qu'il s'agit du premier pour tous les autres. On remarque

¹⁶ La modalité "autre" pour le stagiaire concerné désigne un recrutement RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

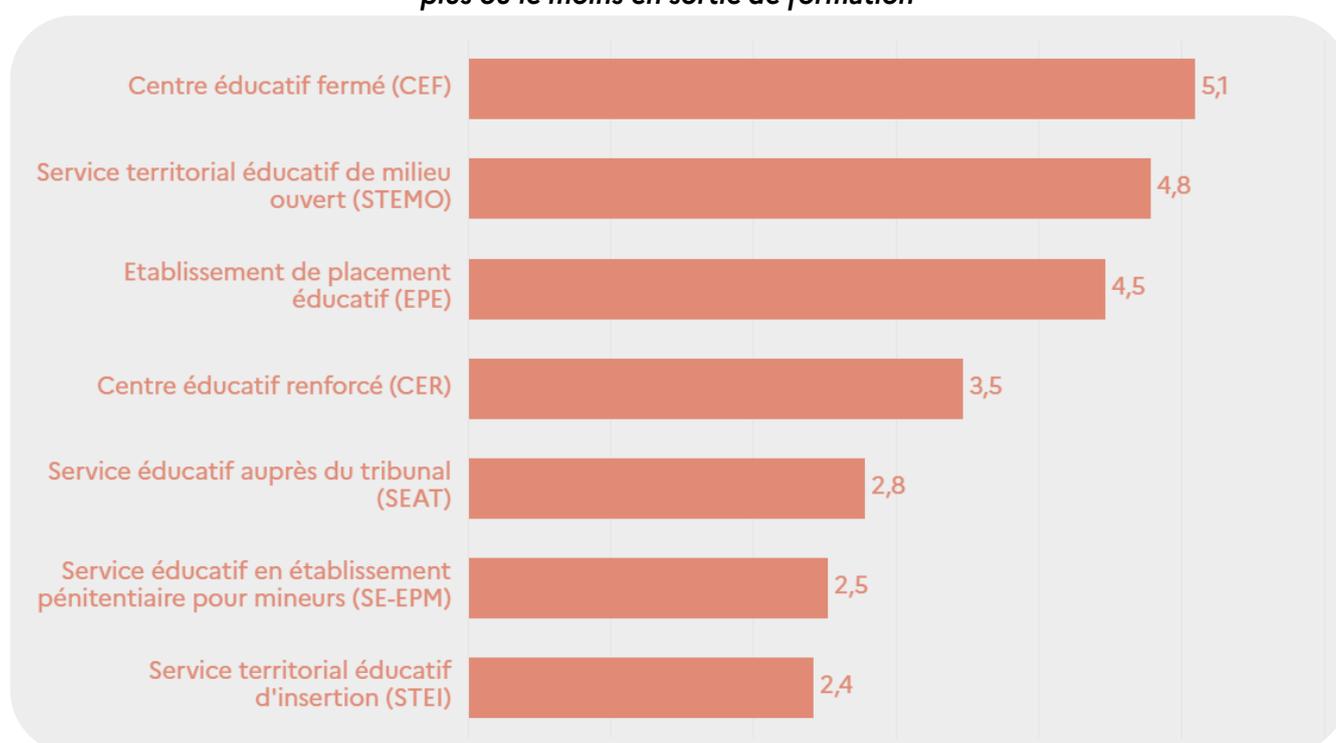
¹⁷ Plusieurs réponses possibles.

¹⁸ Ils sont très exactement 6 à avoir passé d'autres concours de la fonction publique dont 5 s'étant présentés à celui de l'ENM.

3. Perspectives en sortie de formation et projections professionnelles.

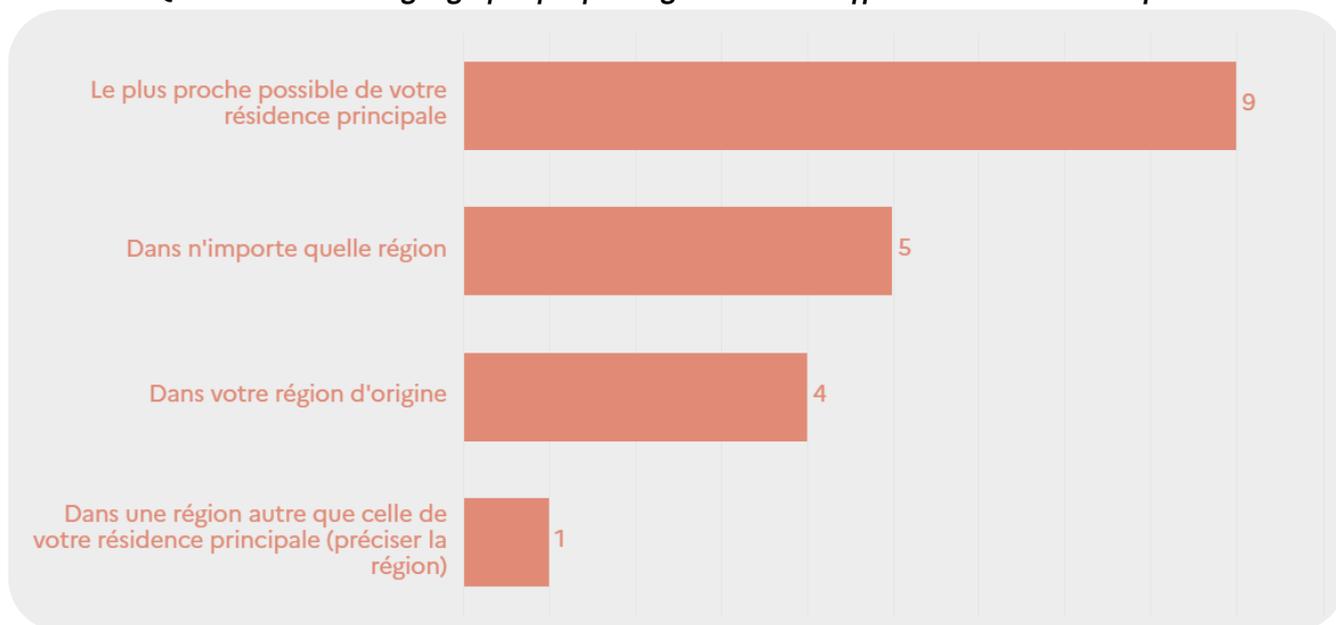
Consécutivement à la titularisation, les directeurs stagiaires interrogés à l'entrée en formation indiquent privilégier l'obtention de postes dans trois types d'établissement/service : les CEF en premier lieu, suivis par les STEMO et l'hébergement en EPE. Ce premier classement des projections d'affectation peut interpeller, notamment parce que l'indice d'importance¹⁹ imputé aux différents contextes place en tête un lieu d'exercice du métier ordinairement peu recherché par les professionnels de la PJJ. À l'inverse, les services éducatifs auprès du tribunal ou en établissement pénitentiaire pour mineurs et les services d'insertion enregistrent un faible score dans les réponses. De manière générale, ces projections à l'entrée en formation pourraient en partie s'expliquer par le fait qu'il s'agit, pour certains répondants, de contextes déjà éprouvés dans le cadre d'expériences professionnelles antérieures à la PJJ (cf. : graphique 4). Ajoutons qu'il est possible que les stages professionnels intégrés au cursus des stagiaires directeurs puissent se traduire, à l'avenir, par une reconfiguration (ou, à l'inverse, une confirmation) des préférences déclarées à l'entrée en formation.

GRAPHIQUE 8. Type d'établissements/services vers lesquels les stagiaires éducateurs se projettent le plus ou le moins en sortie de formation



¹⁹ Classement de 1 à 7 des services/établissements. Plus le contexte approche des premières places dans le classement des répondants, plus le score de préférence (ou d'importance) est grand. Les valeurs imputées à chaque lieu d'exercice professionnel dans le graphique 8 correspondent à la moyenne des scores obtenus selon les rangs de classement établis par chaque directeur stagiaire.

GRAPHIQUE 9. Localisation géographique privilégiée du lieu d'affectation en sortie de formation²⁰



Puisque les stagiaires sont amenés à être titularisés dans un corps de la fonction publique d'État, l'enquête les interroge également sur la localisation géographique privilégiée de l'affectation à la sortie de la formation afin d'apprécier, selon les projections des répondants, leur disposition à la mobilité. Dominante dans les réponses, la préférence pour l'obtention d'un poste le plus proche possible de la résidence principale sinon dans la région d'origine est retenue par 13 stagiaires directeurs. Moins d'un tiers des répondants déclarent privilégier une prise de fonction dans n'importe quelle région (5) ou dans une autre région que celle où se trouve la résidence principale actuelle (1). Enfin, s'agissant des perspectives professionnelles renseignées à l'entrée en formation²¹, on remarque que la quasi intégralité des directeurs stagiaires indiquent vouloir faire carrière à la PJJ. Si l'occupation d'un poste de directeur des services de la PJJ est plus régulièrement mentionnée, celle-ci s'inscrit souvent dans un projet à moyen (voire long) terme ancré dans une logique d'évolution professionnelle. En effet, les verbatims témoignent de projections de carrière pensées par étapes où la titularisation en qualité de directeur des services de la PJJ constitue une entrée, un tremplin. Sont visés, sur des fonctions généralement non précisées, les contextes de directions territoriales et/ou interrégionales ; voire l'ambition d'intégrer l'administration centrale. Quelques répondants (4) sont indécis. Un seul envisage explicitement de quitter le champ de la PJJ en sortie de formation.

²⁰ Une seule réponse possible.

²¹ Cet indicateur a été présenté sous la forme d'une question ouverte appelant une réponse au format texte. Les répondants ont été libres de renseigner leurs projections professionnelles à l'entrée en formation sans contrainte particulière de rédaction. Les quelques éléments restitués ici dérivent directement de la consultation de ces matériaux rédigés. Par ailleurs, le petit effectif de la population conjugué à l'emploi régulier d'acronymes par les répondants pour désigner des fonctions et/ou des institutions, l'inégale consistance des verbatims et les variations du degré de précisions de certaines réponses rendent d'autant plus singulières certaines projections de carrières et compliquent la représentation graphique sous la forme, par exemple, de nuage de mots. C'est pourquoi nous nous en sommes tenus à une caractérisation commentée de cet indicateur.

V. SYNTHÈSE

Les profils sociodémographiques des directeurs stagiaires de la 32^{ème} promotion sont relativement homogènes : 1) il s'agit d'une population essentiellement constituée de femmes de moins de 35 ans ; 2) la plupart sont issues de la classe moyenne et détiennent un titre scolaire de niveau bac+5 obtenu dans un cadre universitaire, principalement en droit ; 3) une part importante de la population témoigne d'au moins une expérience professionnelle dans le champ de l'éducatif (PJJ et/ou travail social hors PJJ) ; 4) le concours de directeur des services de la PJJ n'est pas toujours le premier choix des répondants, un tiers des lauréats déclarent s'être présentés à celui de l'ENM ; 5) deux directeurs stagiaires sur trois déclarent vouloir faire carrière à la PJJ et envisagent y évoluer.

Ces éléments de caractérisation établis à partir de cette première série statistique permettent aussi de saisir quelques indices quant aux ressorts de l'engagement des répondants. D'une part, ces premières données suggèrent que le passage du concours et l'entrée en formation statutaire des directeurs dérivent des trajectoires sociales des répondants et s'inscrivent dans un parcours de professionnalisation concrétisant une mobilité ascendante pour les uns (celles et ceux exerçant auparavant comme éducateurs à la PJJ) ou la préfigurant pour les autres (les sortants d'études masterisés témoignant d'expériences professionnelles antérieures plus modestes). Pour les premiers, devenir directeur des services désignerait une évolution professionnelle en tant que telle alors que pour les seconds, il s'agirait surtout d'une voie d'entrée dans une carrière potentiellement promotionnelle à la PJJ. D'autre part, et c'est un trait particulièrement saillant au sein de la population enquêtée, les directeurs stagiaires manifestent des attentes en matière de formation typiquement associées à l'acquisition de compétences relatives à l'administration des services et à la gestion des organisations. Dans l'ensemble, ce sont des besoins de fonctionnalité et d'opérationnalité qui ressortent des verbatims. Plus que les convictions personnelles ou l'ethos individuel²², c'est le registre motivationnel renvoyant à l'accession à des fonctions managériales qui domine. Paradoxalement, cette information en dit sans doute moins sur les raisons de l'engagement à proprement parler mais davantage sur le positionnement professionnel [précoce] et donc sur l'intériorisation *a priori* de ce que veut dire « être cadre » [dans le champ de la justice des mineurs].

En définitive, les futures enquêtes sociodémographiques consacrées aux corps des directeurs des services de la PJJ en formation permettront assurément de confronter ces premières réflexions qui, à ce stade, relèvent davantage d'intuitions éclairées plutôt que d'interprétations stabilisées.

²² Nous entendons ici les croyances, valeurs et principes renvoyant à des postures spécifiques.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*